

Compte rendu de la séance ordinaire

Du 29 OCTOBRE 2024

**1/ Délibération d'emprunt : Prêt relais pour le lotissement « Laouson 3 »**

Le Conseil Municipal décide, que pour les besoins de financement des travaux de viabilisation du lotissement « Laouson 3 », il est opportun de recourir à un prêt relais d'un montant de 500 000.00 EUR. Le Conseil Municipal retient l'offre de financement proposée par La Banque Postale .

**2/Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de financement pour l'aménagement de la Route Départementale n°325 (aménagement de sécurité et création d'une voie verte commune Morcenx-la-Nouvelle) et de la route n°41 quartier du Souquet (Création d'une voie verte)**

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention entre le Département des Landes, la Communauté de Communes du Pays Morcenais et la Commune de Lesperon pour les travaux d'aménagement d'une voie verte RD n°41, quartier du Souquet et autorise Madame Le Maire à signer la convention proposée.

**3/ Cession du lot n°8 du lotissement « Laouson 3 » à l'office public de l'habitat des Landes « XL HABITAT »**

Le Conseil Municipal accepte de céder le lot n°8 du lotissement « Laouson 3 », d'une contenance de 736 m<sup>2</sup>, à l'office public de l'habitat des Landes « XL HABITAT » pour la somme d'un euro et précise que l'acte administratif sera établi par les services de l'office public de l'habitat des Landes ;

**4/ Admission de créances minimales en non-valeur**

Le Conseil Municipal approuve l'admission en non-valeur des créances d'un montant total de 28.39 € (vingt-huit euros, trente-neuf cents) et autorise Madame Le Maire à réaliser un mandat de régularisation.

**5/ Vente du lot n°3 du lotissement « Laouson 3 »**

Le Conseil Municipal décide d'accepter les termes de la cession du lot n° 3 du lotissement « Laouson 3 », d'une superficie de 559 m<sup>2</sup>, au profit de Monsieur Rodolphe NAGY, domicilié 15, Avenue Saint-Vincent-de-Paul – 40100 DAX pour la somme de 28 173.60 € TTC hors frais de bornage et de notaire.

**6/ Vente du lot n°26 du lotissement « Laouson 3 »**

Le Conseil Municipal décide d'accepter les termes de la cession du lot n° 26 du lotissement « Laouson 3 », d'une superficie de 532 m<sup>2</sup>, au profit de Monsieur et Madame Carlos PERDIGAO, domiciliés 11 bis, Rue de Pignadar – 40260 LINXE pour la somme de 26 812.80 € TTC hors frais de bornage et de notaire.

**7/ Changement du tarif d'entrée pour les spectacles**

Madame Le Maire explique que le but de la programmation culturelle est de proposer à un public adulte et enfant un accès au spectacle vivant sous toutes ses formes, avec des genres différents, alliant divertissement et réflexion. Le tarif est aussi déterminé par le coût du spectacle et considère qu'il serait nécessaire de prévoir une augmentation.

Le Conseil Municipal fixe les tarifs des billets d'entrées aux spectacles comme suit : 8 € pour les plus de 13 ans (au lieu de 6 €) et gratuit pour les moins de 13 ans.

Le Maire, Hélène COUSSEAU.

